

Dossier de presse

# PATRIMOINE

Candidature MONDIAL



© G. Fayet

Ensemble  
tectono-volcanique

# de la Chaîne des Puys faillite de Limagne

# Communiqué

Paysage emblématique et distinctif, la Chaîne des Puy est l'image que l'on associe immédiatement à l'Auvergne.

Ce site familier et accueillant, dont un classement au titre des monuments naturels et des sites a reconnu la valeur esthétique en 2000, est également un lieu fondateur et d'importance mondiale pour la volcanologie et la géologie. Rassemblant en un même lieu les principaux mécanismes qui façonnent un continent, c'est une formidable encyclopédie du volcanisme et des processus géologiques représentatifs de l'histoire de la Terre. Sa signification est universelle et c'est pourquoi cet ensemble naturel mérite d'être expliqué, préservé et transmis.

Fruit d'une réflexion lancée en 2007 par le Département du Puy-de-Dôme, la candidature de la Chaîne des Puy et de la faille de la Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO est une démarche aussi exigeante qu'ambitieuse. Elle nécessite l'implication des acteurs publics locaux et nationaux pour la gestion du site – communes, département, région et État –, la connaissance du territoire – Parc naturel régional, acteurs culturels, économiques et sociaux –, un effort commun de gestion ainsi que les travaux de recherche menés par la communauté scientifique.

L'unanimité suscitée jusqu'ici par ce projet a d'ores et déjà permis de franchir plusieurs étapes : l'inscription sur la Liste indicative française en novembre 2010, la finalisation du dossier et du plan de gestion à l'automne 2011, et l'avis favorable à l'unanimité du Comité des biens français du patrimoine mondial.

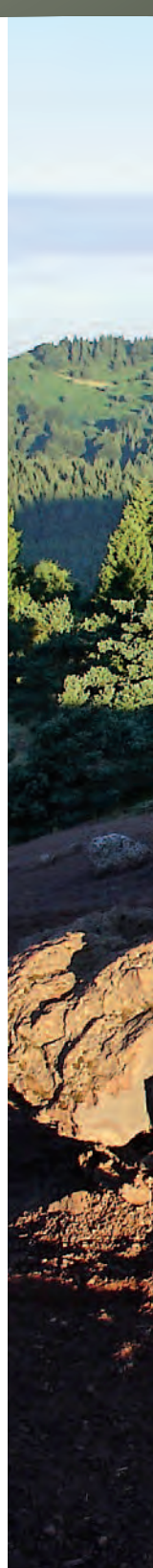
Aujourd'hui, le Conseil général et ses partenaires entament la mise en œuvre du plan de gestion, présentent le site dans différents colloques internationaux et poursuivent le travail avec les ministères de l'Écologie et de la Culture en vue de la sélection française de 2013.

## Le mot du président



Jean-Yves Gouttebel  
président du Conseil général  
du Puy-de-Dôme

*La reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle de la Chaîne des Puy et son environnement géologique ne peut se concrétiser sans une grande mobilisation autour de ce projet. Au-delà des qualités intrinsèques de ce site et de sa valeur scientifique, ce sont bien le soutien et la contribution de chacun qui donneront à cette candidature toute sa valeur et son sens. Faire de tous les Puydômois des acteurs de la valorisation de leur territoire et de sa reconnaissance internationale, voilà la clé du succès.*



© P. Scherrens



# Candidature de l'ensemble tectono-volcanique Chaîne des Puys et faille de Limagne

.....

4 **1** Le patrimoine mondial .....

6 **2** La Chaîne des Puys & la faille de Limagne .....

- 2.a Carte d'identité du bien
- 2.b Objectifs de cette candidature
- 2.c La valeur universelle exceptionnelle
- 2.d Le plan de gestion et sa mise en œuvre

12 **3** Un projet de territoire fédérateur .....

- 3.a Les porteurs du projet
- 3.b Le pack médias
- 3.c Les acteurs économiques
- 3.d La participation citoyenne

20 **4** Le processus d'inscription .....

- 4.a Les étapes
- 4.b Le calendrier
- 4.c Ambassadeurs globe-trotters

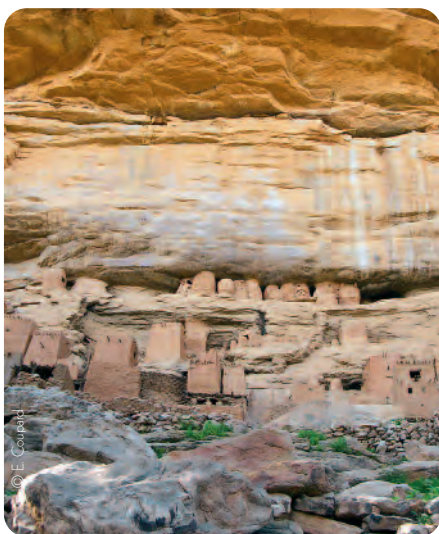


# 1

## Le patrimoine mondial



**Val de Loire, France**  
Bien culturel  
2000



**Bandiagara, Mali**  
Bien mixte  
1989

### En mai 2012

- ▶ 936 sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial
- ▶ Répartis dans 153 États-parties
- ▶ 725 biens culturels
- ▶ 183 biens naturels
- ▶ 28 biens mixtes
- ▶ 189 États-parties ont ratifié la Convention du patrimoine mondial

Retrouvez la Liste du patrimoine mondial :  
<http://whc.unesco.org/fr/list>

Élément constitutif de l'identité d'un territoire, le patrimoine est une problématique majeure du développement durable, illustrant bien les enjeux de conservation et de transmission des héritages culturels et naturels qui structurent des sociétés. C'est ce qu'entend promouvoir l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), à travers la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée en 1972.

### Une liste qui évolue

D'abord réservée aux sites les plus spectaculaires (Grand Canyon, Acropole, Baie d'Ha-Long...), la notion de patrimoine mondial s'est développée au cours du temps pour gagner en sens, voire en sensibilité, comme en témoignent les inscriptions du Mémorial de la paix d'Hiroshima en 1996 ou de la prison de Robben Island en 1999.

Avec 37 sites inscrits, la France fait partie des États les plus représentés sur la Liste du patrimoine mondial.

*Le patrimoine mondial de l'UNESCO a évolué vers la reconnaissance de la dimension humaine et de la signification culturelle et scientifique des sites.*



**Hiroshima, Japon**  
Bien culturel  
1996







# 2

## La Chaîne des Puys la faille de Limagne



### SITUATION GÉOGRAPHIQUE

**Pays :**  
France

**Région :**  
Auvergne

**Département :**  
Puy-de-Dôme

**Surface du bien :**  
242,51 km<sup>2</sup>

**Surface de la zone tampon :**  
163,46 km<sup>2</sup>

**Bien et zone tampon :**  
405,97 km<sup>2</sup>

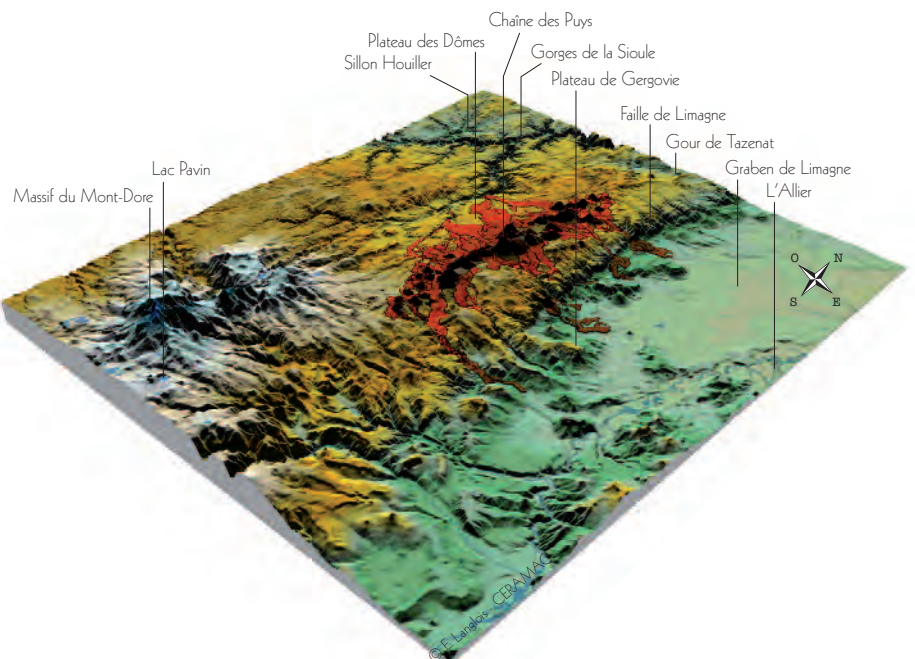
### 2.a Carte d'identité du bien

► Plus jeune ensemble volcanique de France métropolitaine, la Chaîne des Puys est non seulement un paysage admirable par ses formes variées et alignées, mais également un site géologique de première importance au regard des processus qui ont conduit à sa formation.

► Jeune à l'échelle géologique, puisqu'elle s'est formée entre 95 000 et 8 400 ans, elle résulte cependant d'une succession de séquences de plus de 350 millions d'années.

► Alignés parallèlement à la faille bordière de la Limagne, les quelque 80 puys que compte l'alignement principal, s'étalent sur près de 32 kilomètres entre le maar de Beaunit et la Narse d'Espinasse.

► Cette province volcanique comprend des édifices remarquables tels que le puy de Dôme, le cône du Pariou ou encore les cratères jumeaux de La Vache et Lassolas.







## 2.6 Objectifs de cette candidature

Cette candidature à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial met en jeu de nombreux acteurs du territoire et fait appel à différentes compétences. Son objectif est multiple :

- ▶ Faire reconnaître la **valeur universelle exceptionnelle** de ce bien en tant qu'élément du patrimoine de l'humanité ;
- ▶ **Garantir sa préservation et son intégrité** sur le long terme et les concilier avec les évolutions économiques et sociales ;
- ▶ **Impulser un développement local durable** porté par un tourisme responsable et une attractivité renforcée du territoire ;
- ▶ **Valoriser et encourager la recherche scientifique** nationale et internationale sur un site majeur, notamment pour la volcanologie et la géologie.

Basé sur la coopération locale, le projet d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'en participe pas moins d'une démarche de sensibilisation universelle à la protection et la conservation du patrimoine : les valeurs portées par l'UNESCO sont celles de la responsabilité à l'égard de l'héritage qui est légué et du devoir de le protéger pour les générations futures.

## 2.c La valeur universelle exceptionnelle

Condition sine qua non de l'inscription au patrimoine mondial, la valeur universelle exceptionnelle d'un bien consiste, pour les experts de l'UNESCO, à lui reconnaître une importance naturelle et/ou culturelle tellement significative qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.

Le bien proposé répond par plusieurs aspects aux critères (vii) et (viii) des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* :

“ Un paysage à la beauté naturelle remarquable ”

### Critère vii

« Représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles »

Site dont les qualités scéniques, la pureté et l'harmonie des lignes ont été reconnues dès le II<sup>e</sup> siècle après J.-C. par les Romains qui l'ont élu pour y établir le plus grand sanctuaire de montagne de la Gaule antique, la Chaîne des Puys est naturellement mise en exergue par la faille de Limagne qui lui sert de piédestal géologique. Ce foisonnement exceptionnel d'édifices éruptifs aux formes variées, remarquablement denses et alignées, est devenu une norme universelle pour la perception visuelle d'une chaîne de volcans monogéniques.

“ Un ensemble fondateur pour la volcanologie ”

### Critère viii

« Être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification »

L'ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne permet d'appréhender à petite échelle la question géomorphologique fondamentale de l'émergence des formes terrestres et de la structuration des continents, à travers une succession de séquences de plus de 350 millions d'années. La valeur scientifique du site a été reconnue dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, et a rapidement suscité l'intérêt de la communauté internationale, en faisant un lieu fondateur dans l'émergence de la volcanologie moderne et l'histoire des sciences.

### Comparaison avec des biens similaires :

- ▶ **À surfaces et âges similaires** : la Chaîne des Puys est le seul champ monogénique intracontinental à réunir une telle densité d'édifices non associés à un stratovolcan, aussi nombreux, diversifiés, préservés et étudiés.
- ▶ **Morphologiquement** : l'Itasy sur l'île de Madagascar est le seul site comparable, mais elle ne s'inscrit pas dans le même contexte structural et ne rassemble pas tous les objets géologiques de la Chaîne des Puys.
- ▶ **Esthétiquement** : le remarquable alignement d'édifices individualisés et concentrés, constitue un paysage aussi captivant que distinctif par rapport à d'autres champs monogéniques épars, tels que Michoacán-Guanajuato au Mexique, Wudalianchi en Chine ou Craters of the Moon aux États-Unis.





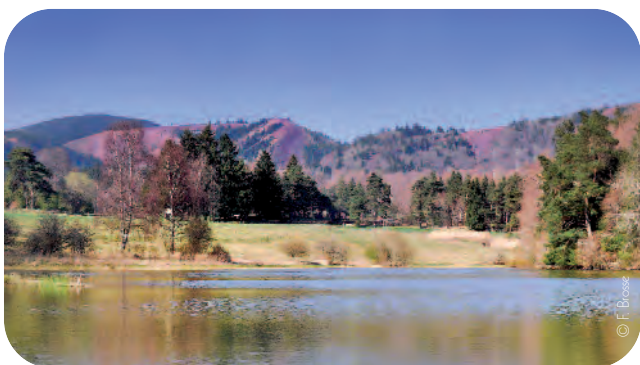
© G. Fayet



© J. Dansez



© J.P. Verilles



© F. Brossier

*Un paysage admirable,  
emblématique par  
sa beauté mais également  
une formidable encyclopédie  
du volcanisme*

## 2.d Le plan de gestion et sa mise en œuvre

### DATES À RETENIR

► **Octobre 1977** : Création officielle du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ;

► **Septembre 2000** : Classement de la Chaîne des Puys au titre de la loi 1930

► **Janvier 2008** : Attribution du label GRAND SITE DE FRANCE® au puy de Dôme.

### Objectifs

Partie intégrante et fondamentale du dossier d'inscription, son objectif premier est d'assurer la conservation de la valeur universelle exceptionnelle.

Ce plan de gestion ne vise pas à répondre à toutes les problématiques du territoire mais à garantir les valeurs ayant motivé sa reconnaissance internationale. Il ne vise donc pas l'exhaustivité mais répond à des objectifs ciblés qui découlent des principales menaces qui peuvent fragiliser le bien : la perte de son identité visuelle, les dégradations physiques et les risques naturels dus à sa nature géologique.

“ Une prise de décision collective ”

### Élaboration et mise en œuvre

Réalisé en collaboration avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne entre novembre 2010 et novembre 2011, le plan de gestion a permis d'associer un grand nombre d'acteurs à cette démarche : scientifiques, institutions locales, habitants du périmètre, acteurs socio-professionnels, instances nationales et internationales.

À travers diverses réunions thématiques, les usagers du site et les acteurs socio-économiques ont ainsi contribué à la définition des priorités de gestion. De nouveaux groupes de travail thématiques ouverts au public auront lieu à partir de l'année 2012 pour permettre la mise en œuvre des premières actions.

Le mode de pilotage choisi est fondé sur un partenariat ouvert qui comprend des instances décisionnelles, opérationnelles et consultatives. Ce mode de fonctionnement favorise une prise de décision collective où les rôles et responsabilités de chacun sont clairement identifiés.



Roger Gardes  
président du Parc naturel régional  
des Volcans d'Auvergne



### À savoir

► Les outils nécessaires à la gestion du site sont, pour la plupart, d'ores et déjà existants (charte du Parc, SCoT, etc). L'enjeu consiste à rassembler les différents acteurs du territoire, à coordonner les politiques et protections actuelles dans le but de préserver la valeur universelle exceptionnelle et à initier des actions de valorisation.



## Axe I : Préservation de la lisibilité et de l'intégrité du paysage, des édifices volcaniques et géologiques

Actions prioritaires de l'axe I\* :

### Mise en place d'un outil d'aide à la décision la charte architecturale et paysagère

- ▶ Identifier et **traiter les points noirs** (lignes électriques, mitage forestier, anciennes carrières et friches immobilières) ;
- ▶ Créer un observatoire photographique des paysages ;
- ▶ Définir les **zones à ré-ouvrir** ou à **maintenir ouvertes** (bases et sommets des édifices volcaniques, zones d'estives).

## Axe II : Gestion de la fréquentation touristique et maintien des activités économiques locales

Actions prioritaires de l'axe II\* :

### Gestion des flux et accueil des visiteurs

### Travail en lien avec les filières agricoles et forestières

- ▶ Offrir aux visiteurs un **accueil touristique** de qualité et respectueux des différents usages **du site et de ses fragilités** ;
- ▶ Poursuivre un programme d'**aménagement** des cheminements et des stationnements pour un plus grand respect du site ;
- ▶ **Promouvoir et accompagner les activités socio-économiques locales** (filières forestières, mise en relation des producteurs agricoles et des consommateurs).

## Axe III : Partager, accroître et transmettre les connaissances

Actions prioritaires de l'axe III\* :

### Encouragement de la recherche et partage des connaissances

- ▶ Favoriser les connaissances sur le site et **informer le grand public** des avancées scientifiques ;
- ▶ **Impliquer les habitants** au cœur du projet : appropriation et échanges, projets culturels et pédagogiques ;
- ▶ **Valoriser la recherche scientifique** ;
- ▶ Instaurer des programmes de **coopération internationale** avec des pays de l'hémisphère sud engagés dans une démarche de reconnaissance mondiale.

\* Le plan de gestion complet se décline en 38 fiches actions. Seules les actions prioritaires sont évoquées dans ce document.





# Un projet ..... de territoire fédérateur

## 3.a Les porteurs du projet

Le Conseil général du Puy-de-Dôme, en partenariat avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur de Clermont-Ferrand (dont les laboratoires Magmas et Volcans, Géolab<sup>1</sup>, le CHEC<sup>2</sup> et l'école VetAgro Sup), et avec le soutien des Services de l'État en région, du Conseil régional d'Auvergne et de Clermont Communauté, mène depuis 2007 le projet d'inscription de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

1 ▶ Laboratoire de géographie physique et environnementale - GEOLAB (Université de Clermont-Ferrand II, CNRS)

2 ▶ Centre Historique Espaces et Cultures







### 3.6 Le pack médias

Le 2 janvier 2012, un grand nombre de médias locaux a signé la lettre d'engagement du « Pack Médias Chaîne des Puy » afin de contribuer à la candidature de la Chaîne des Puy et de la faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO et d'encourager le grand public à s'y impliquer, notamment à travers la campagne de soutien.

Relais d'information auprès des citoyens, les médias s'engagent ainsi à expliquer les enjeux de cette candidature, les caractéristiques exceptionnelles du site puydômois ainsi que la manière de le préserver dans le respect des activités qui y sont traditionnellement menées.

“ Un des outils du plan de gestion, donc du dossier de candidature présenté à l'UNESCO ”



### Un parrain spécialiste du patrimoine mondial :



### Laurent Bignolas

« Remettre la Chaîne des Puy à sa place au niveau planétaire »

Journaliste et globe-trotter, Laurent Bignolas a accepté d'être le parrain du comité de soutien et ambassadeur des valeurs de la Chaîne des Puy et de la faille de Limagne.

### 3.c Les acteurs économiques

Dès 2011, le Conseil général a souhaité associer les acteurs économiques du Puy-de-Dôme à la démarche d'inscription de la Chaîne des Puy et de la faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO, à l'instar de ce qui s'est pratiqué sur d'autres sites en matière de mécénat.

Quelques grandes entreprises locales ont ainsi apporté leur soutien à la candidature en signant une convention détaillant leur engagement en faveur du projet :

- ▶ Volvic, le 13 septembre 2011 ;
- ▶ Michelin, le 20 septembre 2011 ;
- ▶ C.com, le 27 octobre 2011 ;
- ▶ Centre France La Montagne, le 2 novembre 2011 ;
- ▶ Banque Nuger, le 15 novembre 2011 ;
- ▶ Banque Chalus, le 19 juin 2012.

Il s'agit pour ces acteurs importants de la vie économique locale de s'associer à la valorisation du territoire puydômois et de renforcer son attractivité.



BANQUE NUGER

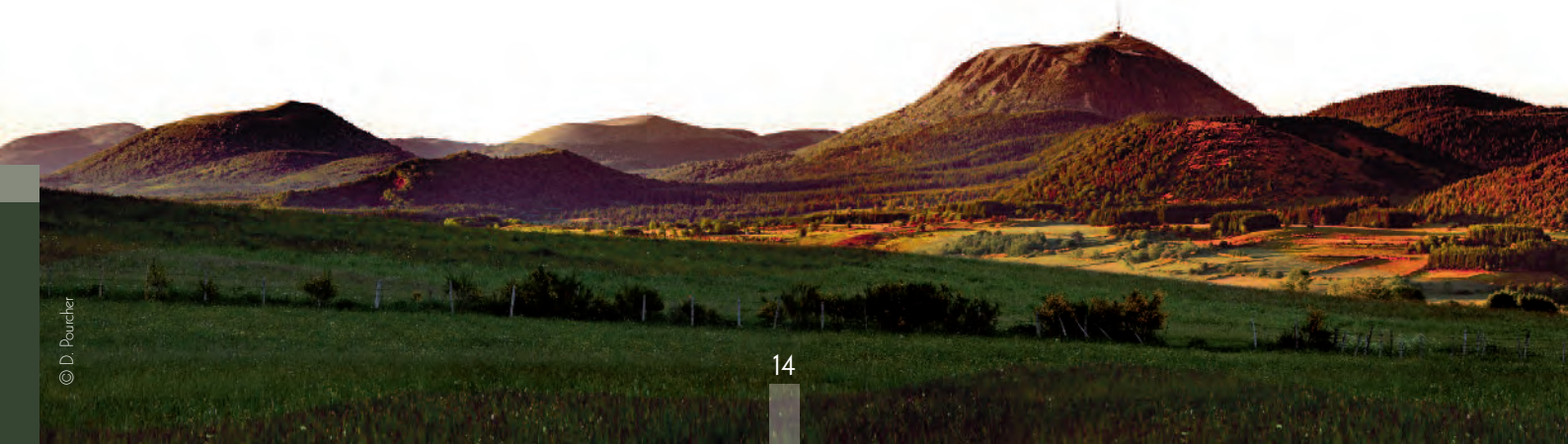


BANQUE CHALUS  
la relation privilégiée

Vulcania, Limagrain et Lemptégy soutiennent également cette candidature et s'approprient à officialiser leur participation avec le Conseil général.



Signature des conventions avec des entreprises locales : à gauche, Volvic ; à droite, Michelin







© J.P. Voiltes

## La Fondation « Chaîne des Puys - faille de Limagne »

La mobilisation et l'implication des acteurs locaux et notamment des milieux économiques est par ailleurs une source de financement complémentaire dans le cadre de la préservation de la valeur universelle exceptionnelle de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne. Aussi, le Conseil général a pour objectif de permettre à des acteurs économiques de s'impliquer directement en leur proposant des actions concrètes dans un cadre juridique adapté.

C'est pourquoi une fondation est actuellement en cours de création pour permettre aux entreprises qui le souhaitent de **participer financièrement à la mise en œuvre du plan de gestion tout en donnant une meilleure lisibilité de leur mécénat.**

“ *Œuvrer en faveur du développement durable et de la préservation du territoire* ”

## Fonctionnement

Placée sous l'égide de la Fondation de France, la fondation « Chaîne des Puys - faille de Limagne » ne constitue pas une entité en elle-même.

Les projets financés seront portés par des **organismes à but non lucratif reconnus d'utilité publique.**

L'investissement minimum s'élève à **200 000 euros sur 5 ans.** Les fonds recueillis pourront être employés au fur et à mesure de leur arrivée.

## Exemples d'actions

- ▶ Organiser des colloques scientifiques ;
- ▶ Réaliser un observatoire photographique des paysages ;
- ▶ Favoriser l'agro-pastoralisme ;
- ▶ Organiser des événements de sensibilisation et de diffusion des valeurs de l'UNESCO.





### 3.d La participation citoyenne



Une campagne de communication grand public a été lancée auprès des Puydômois pour faire participer la population à l'inscription de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO et l'associer à leur gestion.

Dans ce but, un comité de soutien a été créé pour rassembler toutes les personnes désireuses de valoriser la richesse de ce patrimoine géologique.

#### L'adhésion

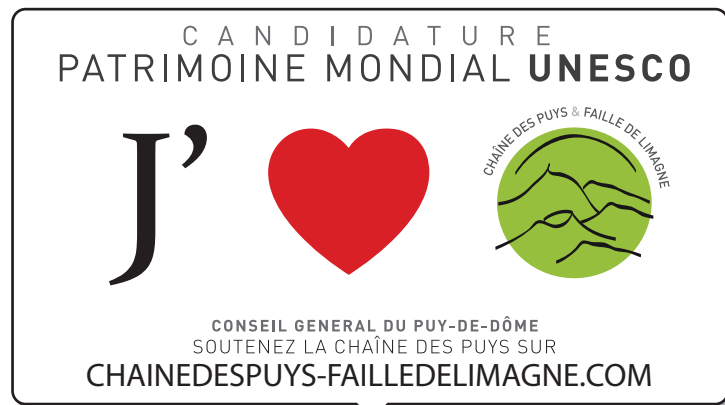
- ▶ Site internet : [www.chainedespuys-failedelimagne.com](http://www.chainedespuys-failedelimagne.com)
- ▶ Envoi postal (coupon ou lettre manuscrite) :

Conseil général du Puy-de-Dôme  
projet UNESCO – Vinciane RIVET  
24 rue Saint-Esprit  
63 033 Clermont-Ferrand Cedex 1  
Tél. 04 73 42 47 57 - [vinciane.rivet@cg63.fr](mailto:vinciane.rivet@cg63.fr)

L'implication de tous autour de la protection et de la valorisation de ce patrimoine est essentielle au regard de l'alinéa 123 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* :

« Les États parties sont encouragés à préparer les propositions d'inscription avec la participation d'une large gamme d'acteurs concernés, y compris des gestionnaires de sites, autorités locales et régionales, communautés locales, ONG et autres parties intéressées ».

- ▶ **Points d'accueil** : des urnes sont disposées dans plusieurs lieux du Département afin de recueillir les soutiens (FNAC, Vulcania, l'Aventure Michelin, Espace d'information Volvic).



#### Un projet fortement soutenu

En mai 2012 :

- ▶ 19 000 signatures sur la liste de soutien
- ▶ 360 communes sur 470 ont délibéré en faveur du projet (dont les 29 communes du périmètre)
- ▶ 4 200 fans sur la page facebook



## L'information au public

Dès novembre 2010 et l'accord du Comité des Biens français d'inscrire la Chaîne des Puys et la faille de Limagne sur la liste indicative nationale, **des réunions publiques d'information ont eu lieu pour expliquer la démarche d'inscription et son avancée.** Pour approfondir les échanges et la réflexion, **des ateliers thématiques les ont immédiatement suivies au siège du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne afin d'élaborer dans la concertation le futur plan de gestion.** Des conférences à visée scientifique ont également été tenues à plusieurs reprises en 2011 pour expliquer la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble tectono-volcanique. Enfin, à l'été 2011, la candidature a été présentée aux vingt-neuf conseils municipaux du périmètre du bien.

Ces différents types d'échanges ont été reconduits début 2012 et ont vocation à être pérennisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion collectif, dont la gouvernance prévoit une instance de concertation élargie et des groupes de travail thématiques ouverts à tous les acteurs du site : institutionnels, universitaires, socio-économiques, culturels, sportifs et associatifs.



## Mobilisation des collégiens

Les collèges puydômois soutiennent à leur façon la candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO. Seize collèges ont ainsi accepté de former un cœur pour montrer leur attachement au projet et à la Chaîne des Puys.

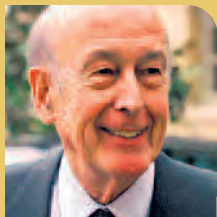




**FRANÇOIS HOLLANDE**

Président de la République  
(depuis le 15 mai 2012)

« L'inscription de ce haut-lieu du patrimoine français pour la Liste du patrimoine mondial est un excellent moyen de valoriser les régions du Massif Central. Aussi, c'est avec grand plaisir que je vous apporte mon soutien pour la candidature ».



**VALÉRY GISCARD D'ESTAING**

Président de la République  
(1974 - 1981)

« C'est bien volontiers que j'assure mon soutien dans cette démarche. Je souhaite que, dans un avenir prochain, ce projet puisse être concrétisé. Ce sera à l'honneur de l'Auvergne, de la France et de l'UNESCO ».



**CLAIRE CHAZAL**

Journaliste

« C'est un site magnifique, un ensemble de volcans tout à fait exceptionnel qui est au cœur d'un parc naturel régional. Son classement représente un enjeu énorme ; un enjeu économique, humain et historique ».



**LAURE ADLER**

Écrivain, journaliste et productrice

« Comment ne pas imaginer l'inscription au patrimoine mondiale ? Cette Chaîne qui évoque l'aube de l'humanité, qui est et demeure l'un des paysages les plus inviolés d'Europe et qui nous apporte par la fusion de cette nature le sentiment océanique de l'existence ».

# Ils Soutient cette Ca



**FRANCK RIBOUD**

Directeur de la société Danone  
(Volvic)

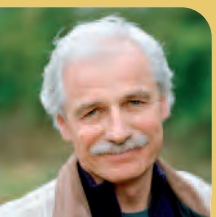
« Volvic est une marque internationale et une entreprise majeure dans le Puy-de-Dôme. Son identité est intimement liée au site naturel exceptionnel de la Chaîne des Puys, dont elle a contribué à populariser l'image au niveau mondial. Il s'agit pour les habitants du Puy-de-Dôme et pour l'ensemble des auvergnats d'un projet fédérateur et nous sommes fiers de le soutenir ».



**JEAN-DOMINIQUE SENARD**

Président  
des Établissements Michelin

« L'opiniâtreté et la volonté d'aboutir sont à l'origine des nombreux succès qui jalonnent l'histoire de Michelin. Ces vertus sont aussi celles des Auvergnats qui souhaitent donner à « nos » puys la visibilité mondiale qu'ils méritent. Ils peuvent compter sur la volonté de Michelin de poursuivre ensemble cette aventure. ».



**YANN ARTHUS-BERTRAND**

Réalisateur et photographe

« J'ai eu l'occasion de photographier le puy de Dôme et sa célèbre chaîne et j'en conserve un grand souvenir. La Chaîne des Puys constitue un alignement de volcans unique en son genre et il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour assurer une préservation efficace et durable ».



**RENAUD LAVILLENIE**

Perchiste champion d'Europe

« Evoluant en Auvergne depuis trois belles années sportives, je supporte la candidature de la Chaîne des Puys au patrimoine mondial de l'UNESCO en espérant qu'elle sera récompensée. »





JEAN-ROBERT  
PITTE

Président de  
la Société de Géographie

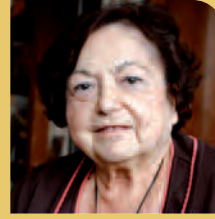
« Bien qu'en sommeil, la Chaîne des Puys fait rêver tous ceux qui la contemplant et la parcourent. Loin des apocalypses qui l'ont vu naître, elle offre désormais des formes assagies, régulières et sensuelles, tapissées du beau vert d'opulents pâturages »



CLAUDIE  
HAIGNÈRE

Présidente du Palais de la découverte et de la Cité des Sciences

« Convaincue que le site exceptionnel de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne mérite cette reconnaissance au patrimoine mondial, je suis heureuse de vous apporter mon soutien et salue la qualité du travail d'ores et déjà mené dans cet objectif. »



FRANÇOISE  
HÉRITIER

Anthropologue

« J'appuie fortement la demande de classement de notre magnifique Chaîne des Puys si proche du Livradois où se trouve mon berceau familial. Mon soutien s'inscrit à la fois dans mon attachement à l'Auvergne et à la juste reconnaissance de cet unique alignement de volcans. »



JEAN  
CLUZEL

Membre de l'Institut de France  
Académie des Sciences  
Morales et Politiques

« Pourquoi la Chaîne des Puys est-elle si belle ? unique ? se trouverait-on face à l'indicible ? Peut-être pas ; si l'on prend conscience de la divinité de ses origines volcaniques. Alors qu'attendons-nous pour l'inscrire au patrimoine de l'humanité ? Pour, tout à la fois, rendre hommage à la nature, à la science et à la beauté. »

# nnement ndidature au patrimoine mondial

Communiqué des Ministères de l'Écologie et de la Culture concernant les dossiers déposés par la France auprès du Centre du patrimoine mondial pour l'année 2012

« Les ministres tiennent à souligner la qualité du projet d'inscription de l'ensemble volcanique de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne au titre des biens naturels, qui pourra être présenté dans les meilleurs délais ».

21 janvier 2012

# 4

## Le processus d'inscription

### 4.a Les étapes

Procédure longue et complexe, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial se divise en plusieurs grandes étapes :

#### La Liste indicative française

1

Inventaire des sites naturels et culturels nationaux les plus importants, la Liste indicative constitue un état prévisionnel des biens que la France peut décider de proposer pour inscription au cours prochaines années. **La première et indispensable étape en vue de l'inscription au patrimoine mondial consiste donc à être inscrit sur cette Liste indicative nationale.** Pour cela, un dossier est à présenter devant le Comité national des biens français du patrimoine mondial, et doit recevoir un avis favorable du ministère de la Culture ou/et de l'Écologie.

#### La sélection nationale

2

Le Comité national des biens français du patrimoine mondial propose chaque année au gouvernement un ou deux dossiers après audition de différents candidats. Les dossiers sélectionnés par l'État représenteront la France devant le Comité du patrimoine mondial.

### 4.b Le calendrier

2007	2008	2009	2010	2011
Lancement de la réflexion par le Président du Conseil général du Puy-de-Dôme, premières rencontres avec le ministère de l'Écologie et identification des circuits décisionnels.	Étude de faisabilité : rencontres de scientifiques et d'experts internationaux du patrimoine mondial.	Constitution d'un réseau scientifique et d'interlocuteurs institutionnels, signatures de conventions pour la constitution et le portage collectif du dossier avec les partenaires.	Rédaction de deux premiers dossiers pour une inscription sur la Liste indicative française et audition devant le Comité des biens français du patrimoine mondial (CBFPM) qui émet un avis favorable.	Conférences, ateliers de travail et réunions publiques de sensibilisation, participation et soutien au projet. Finalisation du dossier de candidature au format UNESCO et du plan de gestion. Dépôt auprès des instances nationales et passage devant le Comité des biens français en novembre 2011 : avis favorable à l'unanimité des membres du Comité.





## Les organisations consultatives **3**

Les biens nommés pour la Liste du patrimoine mondial sont évalués par deux organisations consultatives indépendantes, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) qui fournissent respectivement au Comité du patrimoine mondial des évaluations des sites culturels et naturels nommés. Cette instruction se déroule sur 18 mois, entre examen en « chambre » et visite sur le terrain par des spécialistes mondiaux du type de bien concerné (volcanologues, géologues, biologistes, paysagistes, architectes, archéologues...).

## Le Comité du patrimoine mondial **4**

Le rapport d'évaluation des organisations consultatives propose une décision au Comité du patrimoine mondial. Une fois par an, ce Comité se réunit pour décider quels sites seront inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Il peut aussi rejeter une candidature, ou différer sa décision et demander aux Etats-parties de plus amples informations sur leurs sites.

### 2012

Mise en œuvre du plan de gestion et organisation de nouvelles réunions de concertation et d'ateliers thématiques. Développement du volet international de la candidature : présentation dans des colloques internationaux.

Poursuite des actions de communication et de soutien pour faire partie des deux candidatures françaises retenues en 2013.



**2**

### 2013

Organisation d'une rencontre scientifique internationale au sein de la Chaîne des Puy.

Poursuite du plan de gestion.

Si le dossier est déposé par la France, possible évaluation de la candidature par les experts de l'UICN.

**3**

### 2014

Si ces démarches aboutissent, possibilité d'examen à l'été 2014 par le Comité du patrimoine mondial après près de deux ans d'évaluation par les organisations consultatives.

**4**

## 4.c Ambassadeurs globe-trotters

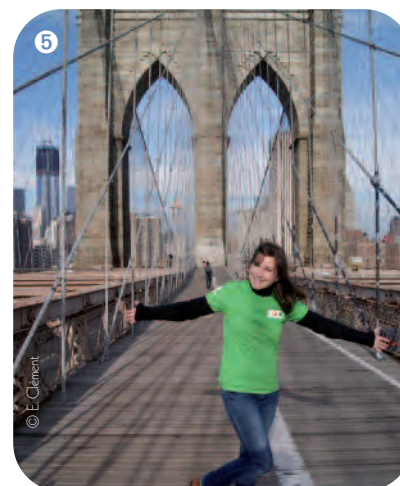
Depuis près de deux ans, les habitants du Puy-de-Dôme se sont impliqués dans le portage de la candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne au patrimoine mondial. Aujourd'hui, cette participation dépasse le strict cadre départemental et régional, témoignant de l'importance que revêt ce site pour de nombreux Français.

Pour entretenir ce mouvement de sympathie, le Conseil général offre un espace à tous les globe-trotters amoureux de cet ensemble volcanique et tectonique et qui veulent s'en faire les ambassadeurs de cœur. L'idée est simple, celle de **se photographier devant un monument ou paysage emblématique, inscrit ou non sur la Liste du patrimoine mondial, en France ou à l'étranger**. Les clichés envoyés au Conseil général seront ensuite mis en ligne sur le site Internet de la candidature et sur la page Facebook du projet, avant d'être rassemblés dans une exposition.

Cette opération s'inscrit dans la **dynamique fédératrice** du projet d'inscription de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne, et vise tant à **faire connaître ce site au-delà des frontières**, qu'à **rassembler toujours plus** autour de cette candidature et des valeurs de l'UNESCO, à savoir le dialogue entre les peuples et la diffusion des connaissances.

Le visuel est téléchargeable sur le site Internet de la candidature : [www.chainedespuy-failledelimagne.com](http://www.chainedespuy-failledelimagne.com), onglet Le comité de soutien, rubrique « ambassadeurs globe-trotters ».

- ❶ Grand Canyon, Arizona
- ❷ Baie d'Ha Long, Viêt Nam
- ❸ Statues Moaïs, Île de Pâques
- ❹ Big Ben, Londres
- ❺ Pont de Brooklyn, New York







# PANORAMIQUE DES DÔMES

## Le puy de Dôme GRAND SITE DE FRANCE®

La candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne sur la Liste du patrimoine mondial s'inscrit notamment dans la continuité d'actions de protection et de valorisation du volcan emblématique du puy de Dôme, reconnu **GRAND SITE DE FRANCE®** en 2008. Ce label a consacré les efforts de gestion entrepris depuis 1999 par le Conseil général, à la faveur de plusieurs phases d'Opérations Grand Site (OGS) menées en partenariat étroit avec l'Etat, les collectivités locales, les acteurs socio-économiques et les usagers du site.

Cette démarche de longue haleine s'est traduite par des actions importantes ayant pour objectif **d'accueillir les visiteurs dans le respect du site et de ses usagers permanents**, en mettant l'accent sur l'écologie, la pédagogie et la concertation. Ses trois grands volets en sont ainsi :

- ▶ **l'aménagement du sommet du volcan** : réhabilitation de zones dégradées, amélioration et création d'infrastructures d'accueil ;
- ▶ l'élaboration d'un **plan de gestion multi-partenarial, étroitement articulé à celui du bien proposé au patrimoine mondial** et qui permettra notamment d'en expérimenter des actions pilotes ;
- ▶ le remplacement de l'accès routier (50 000 voitures et 7 000 autocars par an jusqu'en 2010) par la mise en œuvre d'un nouveau mode d'accès plus respectueux du site : un **train à crémaillère écologique, sécurisé et ouvert toute l'année qui circulera dès le 26 mai 2012.**

À noter que c'est la première fois, depuis un siècle, que l'on construit en France un train en zone de montagne.

Contacts au Conseil général du Puy-de-Dôme : *Alexandra MALGAT (04 73 42 02 28) / Philippe MORGE (04 73 42 35 75)*



## Coordonnées

pour le contact  
de l'institution locale officielle

### Institution

Conseil général du Puy-de-Dôme  
Hôtel du Département  
24, Rue Saint Esprit - 63033 Clermont-Ferrand cedex 1  
[www.puydedome.fr](http://www.puydedome.fr)

### Coordination

Cécile OLIVE-GARCIA,  
Chef de projet,  
Direction Générale Aménagement et Développement  
Courriel : [cecile.olive@cg63.fr](mailto:cecile.olive@cg63.fr)  
Téléphone : 04 73 42 12 15 - Fax : 04 73 42 20 44

### Contact presse

Rachel CORRE - 04 73 42 24 84 - [rachel.corre@cg63.fr](mailto:rachel.corre@cg63.fr)

### Conception graphique

Rudy MOUTIER - Imprimerie Conseil général du Puy-de-Dôme

### Impression

Imprimerie Conseil général du Puy-de-Dôme

Mai 2012